



PROGRAMME DE FORMATION – *présentielle*

FORMATION CONSEILLER(e) INSERTION PROFESSIONNELLE

Code(s) NSF : 332t : Aide, conseil, orientation, soutien socio-éducatif

Code(s) ROME : K1801

Formacode(s) : 44569 : conseil insertion professionnelle, RNCP403

1 Public visé par la formation et prérequis

Ce diplôme s'adresse à différents publics

- Des personnes ayant le souhait de réinvestir une démarche professionnelle
- Des personnes souhaitant valider des compétences professionnelles liées à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ou des adultes rencontrant des difficultés d'insertion ou de reconversion

Prérequis et Conditions d'accès

- Niveau scolaire terminale ou équivalent et une première expérience de l'insertion professionnelle, y compris en bénévolat (minimum 300 heures)
- Compétences langagières (orales et écrites) : écoute active, savoir questionner, reformuler, comprendre des énoncés spécifiques, résumer et rédiger un compte-rendu.
- Compétences numériques : utiliser les fonctions de base du traitement de texte, une messagerie électronique et savoir réaliser une recherche sur internet

Les inscriptions se font au secrétariat du Pôle de la Rouatière. Téléchargement du dossier sur internet : www.larouatiere.com

- ✓ Modalités de sélection

Examen des dossiers d'inscription (parcours professionnel décrivant les missions confiées, les capacités acquises et les activités menées en tant que professionnel ou bénévole dans le domaine du social)

Une épreuve écrite Durée 2h00 : texte sur l'actualité sociale il s'agit de montrer des compétences rédactionnelles autour d'une analyse de cas)

Présence d'une réunion d'information collective

Entretien Oral (20 minutes) : Entretien de motivation

- ✓ Déroulement des sessions

Une session par an de Janvier à Novembre

2 Objectifs de la formation :

Accompagner le bénéficiaire dans l'analyse et la construction de son parcours professionnel visant l'entrée en formation et/ou la remise à l'emploi, aider les employeurs dans leur politique de recrutement, dans le choix du bon contrat de travail et dans une intégration de collaborateur pérenne et réussie.

Le titre professionnel Conseiller en insertion professionnelle 1 niveau 5 (code NSF : 332t) se compose de trois activités types, chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation. A chaque activité type correspond un certificat de compétences professionnelles (CCP) sous l'autorité du Ministère chargé de l'Emploi.

La formation s'appuie sur l'expérimentation professionnelle en favorisant l'articulation permanente entre l'enseignement théorique et pratique via le calendrier de l'alternance

A l'issue de la formation « Conseiller en insertion professionnelle », les stagiaires seront capables de :

- ✓ Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé.
- ✓ Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.
- ✓ Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle

3 Contenus de la formation :

La formation se compose de 3 modules :

CCP 1 : Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé

- **Découvertes des terrains professionnels** : Missions, Fonctionnement, fiche de poste, public, dispositifs d'accompagnement (Le secteur public et les structures assurant une mission de service public/ Le secteur de l'économie sociale et solidaire/ Le secteur privé)
- Le cadre déontologique de l'insertion professionnelle /Les différents concepts de l'insertion /Les services Dématérialisés/Méthodologie du diagnostic : recueil d'info, évaluation des besoins/ Contexte politique et territorial/ Les bases de la communication interpersonnelle/ Notions de préoccupations sociales et environnementales/Notion de diagnostic Partagé /Régulation et processus /Techniques de conduite d'entretien/ Maitrise des TICS (les logiciels + web)

CCP2 : Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle

- « Parcours d'insertion » et « projet » : définitions, élaboration et mise en œuvre
- Les modalités d'évaluation : critères, indicateurs, outils, perspectives.
- RPS /Prévention Ergonomie au travail / Connaissances de tous les dispositifs facilitant la découverte des métiers et validation des acquis/ Dispositifs et mesures Relatives à l'emploi (AIF CPT transition ..) Dispositifs et mesures relatives à la formation (ASP, CPF..QR PFR..)
- Connaissances des dispositifs de financement de formation sur le territoire
- TIC (logiciels outils de communication) TRE
- Connaissances des enjeux et acteurs de la prévention
- Développement durable
- Outils d'Analyse de Pratiques

CCP 3 : Mettre en oeuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle

La méthodologie de projet liée à des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion pro : types de projet, cycle de projet, notions d'objectifs, diagnostics, constats, problématique, plan d'action, modalités d'évaluation, identification des moyens

Création d'Outils visant :

- appui technique aux employeurs en matière de recrutement
- éléments facilitateurs à l'intégration et maintien du salarié dans son environnement pro
- Notion de Partage de l'information

Techniques de l'écrit : Construire un argumentaire

Cadre réglementaire : Droit du travail/Contrats/Convention collective/ Code du travail/Principes de responsabilité sociale /Lois non-discrimination au travail /égalité des chances

Mesures d'aide à l'emploi : Elaborer un dossier administratif visant à l'insertion sociale (montage financement ect...

Techniques de médiation et de négociation

Principes d'éco-citoyenneté

4 Durée de la Formation et modalités d'organisation :

La formation se déroule sur une période de 11 mois de janvier à novembre

Déroulement de la formation 602 h (soit 86 jours) en entreprise et 672 h en centre (soit 96 jours) / 28h

Examens soit un total de 1302H

Les horaires sont 9h00/12h30 13h30-17h

Lieux : Théorie au centre polyvalent CFPF La ROUATIERE/ INESS NARBONNE

Pratique (stage) : - le secteur public et les structures assurant une mission de service public : Pôle emploi, collectivités locales ou territoriales, maisons de l'emploi, Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ; Missions Locales, Cap Emploi, Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.

- Le secteur de l'économie sociale et solidaire : Structures d'Insertion par l'Activité Economique (Associations Intermédiaires, Ateliers et Chantiers d'Insertion, Entreprises d'Insertion, Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion, Régies de quartiers), GEIQ, Associations à finalité d'insertion sociale et professionnelle, CHRS, résidences à caractère social, CADA.

- Le secteur privé : entreprise de travail temporaire, organismes de formation, cabinets en ressources humaines.

La capacité du groupe : 20 stagiaires

5 Moyens et Méthodes pédagogiques, techniques et encadrement

La pédagogie mise en oeuvre peut à la fois être didactique lors de cours magistraux, mais également favoriser la coopération en travaux de groupes afin de favoriser l'élaboration individuelle de la posture professionnelle de chaque stagiaire, également à visée de développement du travail en équipe. Des exercices pratiques à visée pédagogique d'apprentissage et d'organisation de la réflexion sont proposés tout au long de la formation, notamment dans les groupes d'analyse des pratiques professionnelles. Différentes productions écrites sont réalisées, à part égale la production orale est recherchée. Constamment, les mises en situations pratiques favorisent une pédagogie de l'apprentissage en faisant, tout en mobilisant les étayages théoriques transmis.

ALTERNANCE

Techniquement, l'organisme de formation dispose de :

- salles de cours équipées d'outils multimédias (TV, vidéo projecteurs, lecteurs DVD et CD, rétro projecteurs, sono, ordinateurs portables, caméscopes, appareils photo).
- d'une salle informatique de 20 ordinateurs reliés à Internet,
- d'un pôle technique pour les formations dans les métiers du service et de l'accompagnement constitué d'une cuisine pédagogique, d'un espace soins aux personnes en situation de dépendance, d'une salle pour l'entretien du linge et l'hygiène des locaux et d'une salle de puériculture et soins aux jeunes enfants
- d'un Centre de Ressources Documentaires avec 3 documentalistes, un fond documentaire recensant environ 20000 notices, plus de 3000 livres, 27 abonnements, revues du secteur de la santé et du social, un logiciel documentaire consultable en ligne ; 8 ordinateurs connectés à Internet, imprimante couleur, site dédié avec annuaire, pages d'aide et de soutien. Une salle de projection et 200 documentaires vidéo.

L'encadrement est assuré par des formatrices et formateurs titulaires des diplômes exigés par le Code de l'action sociale et des familles et complété par des vacataires, prestataires, professionnel-le-s expert-e-s dans des domaines spécifiques.

6 Qualité de l'équipe pédagogique

Encadrement

Un coordinateur dédié à la filière garant du déroulé pédagogique. Il assure l'animation pédagogique et participe aux instances de certification.

Une équipe de formateurs constituée de permanents et de professionnels assurent l'ensemble des domaines de formation. Tous les intervenants sont titulaires à minima d'un diplôme d'état en travail social ou d'un diplôme d'état de la santé, et de diplômes universitaires (Master 2 sociologie, DE CESF,, psychologue)

Un formateur référent et un tuteur en milieu professionnel permettent un accompagnement personnalisé du stagiaire.

Des réunions et bilans intermédiaires en cours de formation sont réalisés. Evaluation sommative et formative.

7 Suivi et évaluation cde la formation

L'obtention partielle ou l'obtention intégrale du TITRE est validée par le certificateur : DREETS.

1 – Pour un candidat issu d'un parcours continu de formation

A l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels, sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique, un questionnaire professionnel, un questionnement à partir de production(s) si prévus au RC ;
- les résultats des évaluations passées en cours de formation ;
- un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RC ;
- un entretien final avec le jury.

2 – Pour un candidat à la VAE

Le candidat constitue un dossier de demande de validation des acquis de son expérience professionnelle justifiant, en tant que salarié ou bénévole, d'une expérience professionnelle d'un an en rapport avec le titre visé.

Il reçoit, de l'unité départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), une notification de recevabilité lui permettant de s'inscrire à une session titre.

Lors de cette session, le candidat est évalué par un jury de professionnels, sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique, un questionnaire professionnel, un questionnement à partir de production(s) si prévus au RC ;
- un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RC ;
- un entretien final avec le jury.

3 – Pour un candidat issu d'un parcours discontinu de formation ou ayant réussi partiellement le titre (formation ou VAE)

Le candidat issu d'un parcours composé de différentes périodes de formation ou ayant réussi partiellement le titre peut obtenir le titre par capitalisation des CCP constitutifs du titre

8 Dispositif d'individualisation cde parcours

Pour un candidat issu d'un parcours discontinu de formation ou ayant réussi partiellement le titre (formation ou VAE) Le candidat issu d'un parcours composé de différentes périodes de formation ou ayant réussi partiellement le titre peut obtenir le titre par capitalisation des CCP constitutifs du titre. Pour l'obtention de chaque CCP, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels. L'évaluation est réalisée sur la base des éléments suivants : o une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique, un questionnaire professionnel, un questionnement à partir de production(s) si prévus au RC ; o les résultats des évaluations passées en cours de formation pour les seuls candidats issus d'un parcours de formation ; o un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RC. Afin d'attribuer le titre, un entretien final se déroule en fin de session du dernier CCP, et au vu du livret de certification

9 Accessibilité VAE et apprentissage

✓ **L'accessibilité par la voie de l'apprentissage est possible.**

Nous nous positionnons en tant que UFA (CFA hors murs) et travaillons en étroite collaboration avec le CFA Sanitaire-social dont la référente est Mme Stéphanie CROS:

Responsable développement / Resp de l'Antenne de Narbonne : 04.11.23.22.45/ 07.87.47.01.91

stephanie.cros@cfa-sanitaire-social.com